

e-santé : la Région bruxelloise lance un appel à projet pour lutter contre l'exclusion numérique

Bruxelles, le 25 mars 2019 – Sous l'impulsion des Ministres bruxellois de la Santé, Didier Gosuin et Guy Vanhengel, le Collège réuni de la Commission Communautaire Commune (COCOM) lance un appel à projets pour lutter contre la fracture numérique en matière d'e-santé. L'objectif ? Permettre à tous les Bruxellois de devenir acteurs de leur santé et améliorer la qualité du système de soins bruxellois.

Avec la création de la plateforme e-santé.brussels en 2016, la Région bruxelloise est désormais à la pointe en Belgique et à l'international en matière d'e-santé. Aujourd'hui, ce sont 737.527 Bruxellois qui sont inscrits au [Réseau Santé Bruxellois](#), soit plus de 60% de la population bruxelloise. C'est 10 fois plus qu'en 2014 ! Concrètement, ces Bruxellois **peuvent accéder, de manière complètement sécurisée, aux informations contenues dans leur dossier médical en un clic de souris.**

« Nous devons inciter même les personnes qui n'en ont pas envie ou qui n'ont pas le temps d'être actives sur internet, à consulter toutes les informations concernant leur santé dans leur dossier électronique de santé. Ou du moins les inciter à donner leur accord aux médecins et aux prestataires de soin de pouvoir consulter électroniquement leurs données. Donner accès à vos données médicales aux médecins implique de nombreux avantages : cela signifie un gain de temps, cela est plus efficace et peut même, dans les cas les plus graves, sauver des vies », explique le Ministre Guy Vanhengel.

Pourtant, encore trop de Bruxellois n'ont pas accès aux données médicales informatisées. En cause : la fracture numérique. Près d'une personne sur dix n'a jamais utilisé d'ordinateur en Région bruxelloise ! Les freins à l'adoption du digital sont multiples :

- Le niveau socio-économique : 30% de la population bruxelloise vit avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté et ne dispose pas d'un accès internet à la maison,
- Le vieillissement de la population : 33% des personnes âgées de 65 à 74 ans n'ont jamais fait usage d'un PC, contre 17 % des 55-64 ans et 0% des 16-24 ans,
- Le manque d'adhésion : trop peu de personnes comprennent l'importance de l'e-santé dans l'amélioration de la qualité de leur santé.

L'e-santé reste une opportunité pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité du système de soins bruxellois. Il convient donc de trouver des solutions pour ne pas laisser une partie de la population sur le carreau. **Sous l'impulsion des Ministres de la Santé, Didier Gosuin et Guy Vanhengel, ainsi qu'avec l'aide des Fédérations d'associations de patients [LUSS](#) et [Vlaams Patiëntenplatform \(VPP\)](#), la COCOM lance un appel à projets pour lutter contre la fracture numérique et favoriser l'autonomie des tous les Bruxellois quant à la gestion de leurs données de santé.**

Concrètement, cet appel à projets vise à améliorer l'accès des citoyens aux différentes sources d'information et d'action en matière de santé et e-santé. Et ce, par exemple, en résolvant les difficultés

d'accès aux outils numériques qu'elles soient financières ou techniques, ou en stimulant les échanges entre les personnes ressources, qui sont en capacité de transmettre leurs connaissances techniques ou informatiques, et les personnes en demande. À l'issue de la phase de sélection, deux projets-pilotes seront financés à hauteur de 25.000€ chacun. Les modèles mis en place pourront par la suite s'installer dans d'autres quartiers bruxellois.

« L'e-santé ne peut être un élément de fracture. C'est une chance pour l'amélioration de notre système de soins et ça doit le rester. En tant que pouvoirs publics, nous ne pouvons pas laisser un pourcentage important de la population au bord du chemin. C'est pourquoi nous avons mis en place un appel à projets qui permettra de mettre en place des projets-pilotes de lutte contre la fracture numérique en soins de santé », conclut le Ministre Didier Gosuin.

Contacts Presse

- Cabinet Gosuin : Anna Mellone – amellone@gov.brussels – 0474 391 770
- Cabinet Vanhengel : Nadya De Beule - nbebeule@gov.brussels – 0497 599 973